

23 juin 2025 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 20 juin 2025

Mesures visant à améliorer la compétitivité de l'économie - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Emploi David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal visant à remédier structurellement aux désavantages concurrentiels de l'économie belge.

Comme constaté dans l'accord de gouvernement 2025-2029, l'économie belge gagnera en compétitivité en diminuant le coût salarial pour les bas et moyens revenus et, notamment, en plafonnant les cotisations sociales des employeurs.

Le projet d'arrêté royal concerne la réduction du coût salarial. Concrètement, la réduction structurelle des cotisations sera renforcée à partir du deuxième trimestre 2025. Un budget de 325 millions d'euros est prévu à cet effet pour 2025. Ce budget sera progressivement augmenté, passant de 325 millions d'euros en 2025 à 1 milliard d'euros en 2029. Une partie de ce budget sera consacrée à couvrir le coût de l'augmentation de la déductibilité fiscale, liée à la hausse de l'intervention de l'employeur dans le montant des chèques-repas. Le solde servira à un renforcement supplémentaire de la réduction structurelle des cotisations au cours des prochaines années.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien.vandendorre@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be